

Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire

Siège social: Lille

Tél: 03 20 97 17 97

www.rtes.fr

Candidature au conseil d'administration

A retourner par mail: presidence@rtes.fr

Avant le mercredi 26 juin 2024

Je soussigné (e)

Représentant la collectivité

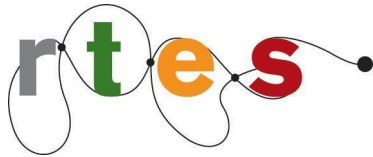
Me porte candidat.e pour être membre du conseil d'administration du RTES

Fait à

le

Signature





Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire

animation@rtes.fr

Tél: 03 20 97 17 97

www.rtes.fr

Précisions

Pour mémoire, l'association est composée de membres actifs, de membres associés et de membres d'honneur. [Statuts consultables](#) sur le site du RTES

Les **membres actifs** sont les communes, pays, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), Etablissements Publics territoriaux ou équivalents, départements, régions, à jour de cotisation au RTES. Ils désignent un-e représentant-e pour siéger au sein des instances de l'association.

Le conseil d'administration est élu parmi les membres actifs. Il comprend entre 9 et 25 membres. La composition du conseil d'administration recherche un juste équilibre entre les différents types de territoires adhérents et intègre autant que possible le principe de parité. La durée du mandat est de 3 ans, renouvelable, et expire à l'issue d'un scrutin électoral, si l'élu.e ne retrouve pas son mandat ou n'est pas désigné.e à nouveau par sa collectivité pour la représenter au RTES.

Le conseil d'administration se réunit 3 ou 4 fois par an, en présentiel à Paris dans la mesure du possible. Des chantiers ou commissions thématiques sont par ailleurs animées par des membres du conseil d'administration (Politique de la ville, ruralités, approche par filières, coopération économique territoriale, formation, Europe et international, ...)

